



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°14-2021-126

PUBLIÉ LE 21 JUILLET 2021

Sommaire

Préfecture du Calvados / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

14-2021-06-29-00014 - Arrêté préfectoral confiant la suppléance de la fonction de sous-préfet de Lisieux à Gwenn Jeffroy, sous-préfet de Bayeux (suppléance du samedi 24 juillet à 00h00 au dimanche 1er août 23h59) (2 pages)

Page 3

Service départemental d'incendie et de secours /

14-2021-07-19-00003 - Arrêté portant délégation de signature au Colonel Christophe AUVRAY, DDSIS (2 pages)

Page 6

Préfecture du Calvados

14-2021-06-29-00014

Arrêté préfectoral confiant la suppléance de la fonction de sous-préfet de Lisieux à Gwenn Jeffroy, sous-préfet de Bayeux (suppléance du samedi 24 juillet à 00h00 au dimanche 1er août 23h59)



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
confiant la suppléance de la fonction de sous-préfet de Lisieux à
à Gwenn JEFFROY, sous-préfet de Bayeux
(suppléance du samedi 24 juillet à 00h00 au dimanche 1^{er} août à 23 heures 59)

LE PREFET DU CALVADOS
chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et plus particulièrement l'article n°45 ;

VU le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret N° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Philippe COURT, préfet du Calvados, à compter du 6 janvier 2020 ;

VU le décret du Président de la République du 28 février 2020 portant nomination de Monsieur Jean-Philippe VENNIN, contrôleur général de sapeur-pompier professionnel détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Calvados, à compter du 9 mars 2020 ;

VU le décret du Président de la République du 30 octobre 2020, portant nomination de Monsieur Guillaume LERICOLAIS, en tant que sous-préfet de l'arrondissement de Lisieux ;

VU le décret du Président de la République du 6 mai 2021, portant nomination de Monsieur Gwenn JEFFROY, commandant de l'armée de terre, en tant que sous-préfet de l'arrondissement de Bayeux ;

Considérant l'absence dans le département de Monsieur Guillaume LERICOLAIS, sous-préfet de Lisieux, du samedi 10 juillet 2021 à minuit au dimanche 1^{er} août à 23 heures 59 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Calvados ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En l'absence de Guillaume LERICOLAIS, sous-préfet de l'arrondissement de Lisieux, Gwenn JEFFROY, sous-préfet de l'arrondissement de Bayeux, est chargé d'assurer la suppléance du samedi 24 juillet 2021 à minuit au dimanche 1^{er} août à 23 heures 59.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Monsieur Gwenn JEFFROY en toutes matières relevant des attributions du sous-préfet de Lisieux.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général, le sous-préfet de Lisieux et le sous-préfet de Bayeux, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à CAEN, le **29 JUIN 2021**

Philippe COURT

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général

Jean-Philippe VENNIN

Service départemental d'incendie et de secours

14-2021-07-19-00003

Arrêté portant délégation de signature au
Colonel Christophe AUVRAY, DDSIS

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU COLONEL HORS CLASSE
CHRISTOPHE AUVRAY, DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU CALVADOS

LE PREFET DU CALVADOS
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1424-33,
Vu le Code de la sécurité intérieure,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions,
Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
Vu le décret n°2016-2003 du 30 décembre 2016 relatif à l'emploi de directeur départemental et directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours,
Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Philippe COURT, préfet du Calvados, à compter du 6 janvier 2020,
Vu l'arrêté conjoint n°2021-321 du Ministre de l'Intérieur et du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Calvados portant détachement du Colonel hors classe Christophe AUVRAY sur l'emploi fonctionnel de directeur départemental des services d'incendie et de secours du Calvados, pour une durée de cinq ans, à compter du 15 juillet 2021,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture du Calvados,

Arrête

Article 1^{er}: Délégation de signature est donnée au Colonel hors classe Christophe AUVRAY, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Calvados, à l'effet de :

- signer les correspondances traitant des missions opérationnelles relatives à la direction départementale des services d'incendie et de secours,
- signer les affectations individuelles de défense des sapeurs-pompiers,
- signer les avis concernant les études relatives à la prévention des risques d'incendie et de panique ; ceux qui entraînent un avis défavorable devront faire l'objet d'une transmission préalable au préfet du Calvados,
- signer les procès-verbaux de jury d'examens relatifs aux services d'incendie et de secours,

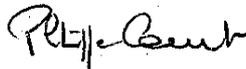
- donner un avis sur toutes les questions relatives à la discipline des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental, d'un grade inférieur à celui de commandant,
- procéder à l'organisation et à la composition des différents conseils de discipline des sapeurs-pompiers volontaires, à partir de la liste départementale établie par le SDIS et arrêtée par le préfet de département,

Article 2: En cas d'absence ou d'empêchement du Colonel hors classe Christophe AUVRAY, directeur départemental des services d'incendie ou de secours du Calvados, cette délégation de signature sera exercée par le Colonel Laurent PILLE, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Calvados.

Article 3: Le secrétaire général de la préfecture du Calvados et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à Caen le 19 juillet 2021

Le Préfet



Philippe COURT